



INSCRIPTION Année scolaire 2024/2025
BTS, DCESF, HEC, DCG

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| ÉTUDIANT : | | Classe : |
| NOM : | Prénom : | |
| Adresse de l'étudiant <u>pour ses études</u> : n°.....rue / av./ bd. | | |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> VILLE | Tel étudiant : | |
| mail :@ | | Né(e) le |
| <input type="checkbox"/> <i>en attente d'un logement près de CLERMONT-FD, fournir l'adresse dès la rentrée SVP</i> | | |

| |
|---|
| INSCRIPTION AU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT |
| <input type="checkbox"/> Externe (année 2024, 5€ le repas) |
| ou |
| ↓ Ces formules vous engagent à régler l'intégralité du forfait que vous fréquentez ou non le self ↓ et même si vous ne prenez pas la totalité des repas. |
| <input type="checkbox"/> demi-pensionnaire forfait 4 jours <i>sauf mercredi</i> (lundi, mardi, jeudi, vendredi) (tarif forfait année 2024, 507,50€) |
| <input type="checkbox"/> demi-pensionnaire forfait 5 jours (tarif forfait année 2024, 563,50€) |
| <input type="checkbox"/> interne-externé - forfait pour 3 repas par jour au lycée (petit-déjeuner – déjeuner – diner) <i>pas de logement</i> (tarif forfait année 2024, 1291,50€) |
| Tarifs 2024, les tarifs sont révisables au 1 ^{er} janvier de l'année suivante. |
| ATTENTION – tout changement de régime non signalé entrainera la facturation du trimestre complet |
| Important : les changements de régime pourront être accordés selon les modalités fixées par le chef d'établissement, se référer à la page 3 |

| |
|---|
| FRAIS DE SCOLARITÉ (CONTRIBUTION PÉDAGOGIQUE) - obligatoire pour <u>TOUS</u> les étudiants même boursiers |
| ♦ Pour BTS - DCESF - HEC : 68,50 € = 60 € de frais de scolarité obligatoires + 8,50 € de médecine universitaire |
| ♦ Pour DCG 1, 2, 3 : 108,50 € = 100 € de frais de scolarité obligatoires + 8,50 € de médecine universitaire |
| <i>Toute démission intervenant plus de 3 semaines après la rentrée scolaire n'ouvre plus droit à remboursement des frais de scolarité</i> |

| | |
|---|-----------------------------------|
| RESPONSABLE FINANCIER de l'étudiant (c'est la personne qui paie les frais de restauration) : | |
| NOM : | Prénom : |
| Adresse de facturation : | |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> VILLE) | Tel responsable financier : |
| mail :@ | |

| | |
|---|---|
| SIGNATURES OBLIGATOIRES : | |
| L'étudiant : | le responsable financier : |
| Signature :  | Signature :  |

**LA FICHE INTENDANCE EST A COMPLETER ET A RENVOYER PAR MAIL
AVEC VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

A l'adresse mail :

facturation.sidoine@ac-clermont.fr

Important : enregistrer et nommer vos fichiers (en format pdf) :

- la **fiche intendance** avec le NOM, le PRENOM de l'élève et le niveau (exemple TS1)

ex : **NOM PRENOM TS1.pdf**

- le RIB avec : **NOM PRENOM RIB.pdf**

Ensuite lors de l'envoi, indiquer le **NOM PRENOM** de l'élève en **objet du mail**

MERCI de votre collaboration

Pour les élèves au forfait (demi-pensionnaire 4 jours, 5 jours, interne-externé), les factures (avis aux familles) trimestrielles seront adressées uniquement au responsable financier par mail en milieu de trimestre, à charge pour les familles de s'en répartir ensuite le règlement.

Pour régler votre forfait :

- **mode de paiement à privilégier, en ligne, en se connectant sur son compte EduConnect (lien sur l'avis aux familles à chaque trimestre)**
- par chèque libellée à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Sidoine Apollinaire
- par carte bancaire directement au bureau de l'Intendance n°1

En raison d'un changement de logiciel, le prélèvement automatique n'est plus proposé.

Pour les élèves externes, possibilité d'acheter des repas (5 euros l'unité), en s'inscrivant au bureau de l'intendance n°1 et en payant soit par télépaiement la veille sur le site du lycée, soit au bureau de l'intendance n°1 avant le déjeuner.

Autres aspects financiers (même si boursier):

- **BST, DCESF, HEC : Un règlement de 68,50 €** est demandé au titre des frais de scolarité (frais obligatoires + médecine universitaire), paiement en ligne (<https://www.lycee-sidoine-apollinaire.fr/intendance/télépaiement>) ou chèque déposé au bureau de l'intendance n°1 avec le nom et prénom de l'étudiant concerné ou directement par carte bancaire, **avant le 13 septembre 2024**
- **DCG 1, 2, 3 : Un règlement de 108,50 €** est demandé au titre des frais de scolarité (frais obligatoires + médecine universitaire), paiement en ligne (<https://www.lycee-sidoine-apollinaire.fr/intendance/télépaiement>) ou chèque déposé au bureau de l'intendance n°1 avec le nom et prénom de l'étudiant concerné ou directement par carte bancaire, **avant le 13 septembre 2024**

LYCEE SIDOINE APOLLINAIRE

1 rue Henri Simon CS 40003

63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Service intendance (bureau de l'Intendance n°1)

☎ 04 73 41 20 05 ou 04 73 41 20 12

Courriel : facturation.sidoine@ac-clermont.fr

Fiche intendance

Partie informations (à conserver)

(y compris les externes) avec un RIB à l'adresse :

facturation.sidoine@ac-clermont.fr

INSCRIPTION Année scolaire 2024/2025

BTS, DCESEF, HEC, DCG

DEMANDE D'INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT ANNEE 2024-2025

Le Lycée Sidoine Apollinaire propose quatre régimes possibles :

- **Demi-pensionnaire forfait 4 jours** : déjeuner servi lundi, mardi, jeudi, vendredi. Vous vous inscrivez au forfait pour l'année scolaire, vous réglez en milieu de trimestre. **Pas de modulation des jours.**
- **Demi-pensionnaire forfait 5 jours** : déjeuner servi du lundi au vendredi inclus. Vous vous inscrivez au forfait pour l'année scolaire, vous réglez en milieu de trimestre.
- **Forfait Interne-Externé** : 3 repas par jour au lycée (petit-déjeuner – déjeuner – diner), pas de logement. Vous vous inscrivez au forfait pour l'année scolaire, vous réglez en milieu de trimestre.
- **Externe** : Repas pris à l'unité.

➤ **Tous les élèves, y compris les externes, doivent impérativement remettre un Relevé d'identité Bancaire pour tout versement ou remboursement éventuel (voyage scolaire ou autre)**

REMARQUES IMPORTANTES :

Si lors de votre passage au réfectoire vous ne disposez pas de votre code-barre avec vous, ou si le solde de votre carte est insuffisant, vous ne serez pas accepté au restaurant scolaire. Il vous appartiendra de vous rendre au bureau de l'Intendance n°1 afin de régulariser votre situation.

1°) CHANGEMENT DE REGIME :

Toute demande de **changement de régime doit se faire par écrit** au service intendance, bureau n°1
ou facturation.sidoine@ac-clermont.fr

Ces changements pourront être accordés par le chef d'établissement si la demande est faite **avant le :**

- ♦ 20 septembre pour être pris en compte pour le 1^{er} trimestre (septembre à décembre)
- ♦ 15 décembre pour être pris en compte pour le 2^{ème} trimestre (janvier à mars)
- ♦ 15 mars pour être pris en compte pour le 3^{ème} trimestre (avril à juin)

En dehors de ces dates et en cas de force majeure (*déménagement, raisons médicales, changement d'emploi du temps*), les demandes doivent être adressées au service intendance – bureau n°1 ou facturation.sidoine@ac-clermont.fr à l'attention du chef d'établissement et dûment motivées.

Toute modification d'adresse, de compte bancaire, de situation familiale doit être signalée à l'intendance bureau n°1 ou par mail : facturation.sidoine@ac-clermont.fr

2°) MODALITES DE REGLEMENT :

Pour les élèves au forfait (DP 4 jours, DP 5 jours, interne-externé) : plusieurs possibilités pour le règlement :

- mode de paiement à privilégier, se connecter en ligne avec votre compte EduConnect (Dans EduConnect, le responsable financier doit absolument valider son adresse mail, s'il veut pouvoir faire aboutir son paiement dans le Télépaiement)
- payer par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Sidoine Apollinaire
- ou par carte bancaire directement au bureau de l'Intendance n°1

Pour les élèves externes : plusieurs possibilités pour le règlement :

- en ligne (demander vos login et mot de passe à l'Intendance si vous les avez oubliés ou si vous ne les avez pas déjà reçus) à l'adresse suivante :

<https://www.lycee-sidoine-apolloinaire.fr/intendance/telepaiement>

- par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Sidoine Apollinaire
- ou par carte bancaire directement au bureau de l'Intendance n°1

Vous voudrez bien compléter l'imprimé ci-joint page 1 et nous le retourner par mail en respectant les indications page 2.

Avec nos remerciements,

A Clermont-Ferrand, le 27/03/2024

L'agent comptable,

Le proviseur,

Catherine GUENEAU

Alain CHERAA

*Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec
Mme Mélanie MOULIN au 04 73 41 20 05 ou M. Helder RODRIGUES au 04 73 41 20 12
Ou par courriel à l'adresse : facturation.sidoine@ac-clermont.fr*

(Pages 3 et 4 à conserver)